Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180604-180518-5-DE
Date de télétransmission : 04/06/2018
Date de réception préfecture : 04/06/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 mai 2018

PUBLIE LE : 4 juin 2018

Délibération n°150518-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 MAI 2018

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Claire VALADIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

COMMUNES NON REPRESENTEES : NEANT

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***5 pour le compte administratif*** ***6 pour les autres délibérations***

SI MONTE CRISTO / CS- 150518-5

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180604-180518-5-DE
Date de télétransmission : 04/06/2018
Date de réception préfecture : 04/06/2018

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Madame la Présidente

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2017 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat intercommunal du Château Monte-Cristo ;

VU le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 pour le budget du Syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2018 approuvé par délibération n°150218-3 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent au compte administratif, à savoir :

1/SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪ Dépenses	▶	490 747,19 €
▪ Recettes	▶	442 918,69 €
▪ Résultat : déficit	▶	- 47 828,50 €
▪ Restes à réaliser : dépenses	▶	14 279,44 €
▪ Restes à réaliser : recettes	▶	35 000,00 €
▪ **Résultat compte tenu des restes à réaliser**	▶	**- 27 107,94 €**

2/SECTION DE FONCTIONNEMENT :

▪ Dépenses	▶	440 134,24 €
▪ Recettes	▶	769 265,90 €
▪ Résultat : excédent	▶	329 131,66 €
▪ **Résultat après affectation à l'article 1068 : excédent**	▶	**302 023,72 €**

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de la Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180604-180518-5-DE
Date de télétransmission : 04/06/2018
Date de réception préfecture : 04/06/2018

ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2017 comme suit :

- Report à la section d'investissement d'un déficit de 47 828,50 € à l'article 001 et inscription, à l'article 1068, d'une somme de 27 107,94 € ;

- Report à la section de fonctionnement à l'article 002 d'un excédent de 302 023,72 €.

Fait à Marly-le-Roi, le 30 MAI 2018

Transmis en préfecture et affiché le 04 JUIN 2018

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal